

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/07/2025

01. FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2025 – CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, dans le cadre de l'avenant N° 1 la Convention pour le « Fonds de Solidarité Logement » du Département du Cher, d'attribuer un soutien financier à hauteur de 500.00 € décomposé comme suit :

- Logement	100.00 €
- Energie	300.00 €
- Eau	100.00 €

2. EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **Décide** que l'éclairage public sera éteint la nuit de 23h00 à 5h30 sur l'ensemble de la commune et ce, pour une durée indéterminée.

03 – MAITRISE D'OEUVRE - PROJET DE CREATION D'UN CABINET MEDICAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte la proposition de Mission de Maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de création d'un Cabinet Médical,

Coût prévisionnel des travaux :

329 000,00 € HT

Honoraires Maîtrise d'Œuvre

32 571,00 € HT

DETR ou Fonds de concours

26 056,00 € HT

Commune (20%)

6 515,00 € HT

- Autorise M. le Maire à signer les documents y afférents, d'inscrire la somme au budget

04 - TRANSFERE DES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT 2024 – BUDGET EAU POTABLE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide :

- **d'approuver** la part de l'excédent de fonctionnement pour transfert à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, soit un montant de **0 €**,
- **d'approuver** la part de l'excédent d'investissement pour transfert à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, soit un montant de **305 574.77 €**,
- **d'inscrire** les dépenses au budget.

05 - TRANSFERE DES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide :

- **d'Approuver** la part de l'excédent de fonctionnement pour transfert à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, soit un montant de **2 281.62 €**,
- **d'Approuver** la part de l'excédent d'investissement pour transfert à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, soit un montant de **218 324.80 €**,
- **d'Inscrire** les dépenses au budget.

06.COMPTE FINANCIER DE DISSOLUTION DU BUDGET EAU

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la dissolution du Budget Eau, il convient de procéder à la liquidation du Compte Financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la liquidation du compte financier du Budget Eau et sa clôture définitive.

7. COMPTE FINANCIER DE DISSOLUTION DU BUDGET ASS-T

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la dissolution du Budget Assainissement, il convient de procéder à la liquidation du Compte Financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la liquidation du compte financier du Budget Assainissement et sa clôture définitive.

08. ADMISSION EN NON-VALEURS DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter l'état présenté par le Trésor Public pour admissions en non-valeur,

- Liste 6930180512 pour un montant de 284,55 €

09. TRANSFERT DE LA CHAPELLE ST LOUP SUITE A L'EXTENSION DE PERIMETRE DE LA CdC VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE MASSAY

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de **régulariser** la prise en charge de la Chapelle Saint-Loup à Massay par la Communauté de communes Vierzon Sologne-Berry,
- De **proposer** la mise à disposition des biens de la Chapelle Saint-Loup à l'exercice de ce service,
- De **mandater** Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet
- D'**autoriser** Monsieur le Maire à signer toute convention, procès-verbal ainsi que tout acte se rapportant à ce dossier
- **de procéder** aux écritures comptables.

10. FONDS DE CONCOURS POUR TRAVAUX DE VOIRIE DE LA COMMUNE DE MASSAY A LA CDC VIERZON-SOLOGNE-BERRY

- **Considérant** que dans le cadre du programme de voirie rurale 2025, il est prévu des travaux « Rue des Sables » sur la Commune de Massay,
- **Considérant** que la Commune de Massay souhaite, dans le cadre d'un fonds de concours octroyé à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, participer financièrement aux travaux de voirie 2025 réalisés sur son Territoire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le versement d'un fonds de concours « Voirie » d'un montant de : 7 990,21 € HT comme présenté dans le plan de financement ci-dessus.

11. ACHAT DE LA COMMUNE DE MASSAY DES PARCELLE DE LA ZA DES FOURS AU PROFIT DE LA CdC CŒUR DE BERRY

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, à signer tous les documents afférents à l'achat des parcelles suivantes situées à la ZA des Fours à Massay pour un prix de 3,00 €/m², d'une surface totale des parcelles de 2 088 m² pour un montant global de 6 264,00 € au profit de la Communauté de Communes Cœur de Berry.

12. VENTE DE LA COMMUNE DES PARCELLES DE LA ZA DES FOURS A LA CDC VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, à signer tous les documents afférents à la vente des parcelles suivantes situées à la ZA des Fours à Massay pour un prix de 8,00 €/m², d'une surface totale des parcelles de 2 088 m² pour un montant global de 16 704,00 € au profit de la Communauté de Communes Cœur de Berry.

13. PROTOCOLE D'ACCORD TRIPARTITE – VENTE ALAPHILIPPE / MOIZARD

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le protocole d'accord tripartite tel qu'il est présenté, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Informations et questions diverses :

- SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- Décision n° 1/2025 : Constitution d'une provision pour dépréciations des comptes de tiers
- Décision n° 2/2025 : Répartition du capital décès de M. PASCAULT Frédéric
- Organisation du 14 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : le vendredi 5 septembre 2025 à 17h45

Joël METIVIER
Secrétaire,

